Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04004-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-04004

Date d'envoi de la convocation : 5 mai 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 17
Votants	= 19

RÉUNION DU 12 MAI 2026

Subvention aux associations 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze-mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Florian CARDINALE donne procuration à Vanessa FLAUX
Absents :
Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-François DELAPRÉ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Plusieurs membres de l'assemblée étant personnellement impliqués, le vote aura lieu ligne par ligne. Mme Isabelle HERFELD ne participera pas au vote pour les associations des lignes 15-16-17-20-34, Jean-Fançois DELAPRÉ pour les associations des lignes 18 et 22, Jean-Marie TREHORET ne participera pas au vote de l'association de la ligne 31, Violaine BODENNEC ne participera pas au vote pour l'association de la ligne 21 et Marilène BACK ne participera pas au vote pour la ligne 59.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente à divers organismes (voir tableau joint). Il informe des modalités des contributions et indique que ces adhésions ne sont pas soumises à délibération :

Structures	Formalités des cotisations	2026
Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère	**Cotisation forfaitaire : 0,371€/ hab**	**751,28 €**
Association des maires ruraux du Finistère	**Décision en AG 2023 du passage de 100 à 130 €**	**130 €**
CAUE Finistère	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement - **Cotisation forfaitaire**	**150 €**
FIA Finistère	Finistère Ingénierie Assistance **Cotisation forfaitaire : 0,55€ x Pop DGF**	**1348,05 €**
Rivage de France	**Cotisation forfaitaire : entre 2000 et 10 000 hab.**	**200,00 €**
VIGIPOL	**Cotisation forfaitaire : 0,28€ x DGF**	**710,79 €**

Il rappelle que certaines associations ont signé des conventions de financement avec la commune. Ces conventions sont revues à échéance, toutefois il est nécessaire de voter chaque année le montant attribué :

Numéro	Associations sous convention		Proposition 2026
1	ENER'GENCE	Convention 2025-2027– Délib. CM/24-05017 Cotisation forfaitaire : 1,49€ x Pop DGF	2 954,67 €
2	CNP (Centre Nautique de PLOUGUERNEAU) - Activités nautiques estivales	Convention 2024-2028	2 600 €

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04004-DE

Date de mise en ligne :

3	CNP - Activités nautiques dans le cadre des activités scolaires si l'activité se passe sur le CN de GUISSENY	Convention 2024-2028	Montant facturé, déduction faite des subventions CLCL et CD29
4	CSC Intercommunal (REPAM)	2024-2026	547,42 €
5	Centre Socioculturel Intercommunal (ALSH - enfant de Guissény)	CTG du 01/01 au 31/12/2023 Tacite reconduction 2 fois.	12 €/enfant
6	Commune de PLOUDANIEL – DSP - EPAL PLOUDANIEL (ALSH - enfant de Guissény).	CTG du 01/01 au 31/12/2023 Tacite reconduction 2 fois	12 €/enfant
7	Familles Rurales de la Baie (ALSH - enfant de Guissény)	CTG du 01/01 au 31/12/2023 Tacite reconduction 2 fois.	12 €/enfant
8	Familles Rurales de GUISSÉNY (dont ALSH)	Convention de partenariat 2025-2028	61 312 €
9	Familles Rurales de GUISSÉNY PS jeunes	Convention 2025-2028 PS jeunes	3 960,60 €
10	OGEC Ste Jeanne D'Arc (Fonctionnement)	2025-2026 et 2027	111 429,92 €
11	OGEC Ste Jeanne D'Arc (convention Cantine)	Délibération CM/24-01006 2024-2025	0,948 € + (prix du repas facturé par la cuisine centrale – 2,79 €)
12	OGEC Ste Jeanne D'Arc (livraison de la cantine)	Délibération CM/24-01006	10€/jour
13	EPCC « Musiques et cultures »	2022-2023-2024-2025- 2026	20 000 €

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée le détail des propositions des subventions travaillées en commission et notamment lors de la commission des Finances du 9 mai 2026.
Pour 2026, il est proposé :

SUBVENTIONS 2026

	ASSOCIATIONS	Subv. Sollicitées	Proposée 2026
	Associations culturelles, artistiques …		
14	AVENTURE DES LEGENDES	500 €	500 €
15	A DOMICILE AUTOUR DE LA DANSE	1000 €	1000 €
16	AWEN BRENDAOUEZ	3 000 €	2 000 €
17	CONTES N'TY	400 €	200 €
18	EPICETOU	500 €	500 €
19	FEST BRO PAGAN	2 500 €	1 500 €
20	MOUEZ AR SKEIZ	400 €	400 €
21	SI CA VOUS CHANTE	600 €	600 €
22	SUMAK	500 €	500 €
23	KANARVORIZ	1 000 €	600 €
24	ASSOCIATION VOLUBILE	1 500 €	500 €
	Associations sportives		
25	AR REDADEG GUISSENY (course)		250 €
26	ASM (Motocross)	2 000 €	1 000 €
27	COTE DES LEGENDES HANDBALL Subvention + Participation aux frais de déplacement	2 500 €	2 000 €
28	E.S.G	2 250 €	1 250 €
29	FLECHE GUISSENIENNE	1 000 €	600 €
30	GUISSENY KARATE CLUB	1 000 €	500 €
31	HOCKEY CLUB PAGAN	500 €	400 €
32	AUPC - 10€ par adhérents		10 € /adh
33	AN ODE WENN (collège DIWAN)	800 €	800 €
34	COMITE DE JUMELAGE	800 €	800 €
35	OFFICIERS MARINIERS	200 €	150 €
36	SNSM	1 000 €	1 000 €

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260512-CM26_04004-DE

Date de mise en ligne :

37	SOCIETE DE CHASSE LA GUISSENIENNE	400 €	400 €
38	STREJOU GLAS GWISENI	2 500 €	2 500 €
39	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (Guissény)	600 €	600 €
40	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (Département)	1 000 €	1 000 €
	Associations de parents d'élèves - 15€ / élève à la rentrée		
41	APEL Ste Jeanne d'Arc (organisation des 100 ans)	2 000 €	2 000 €
42	APEL Ste Jeanne d'Arc		15€/élève
43	Diwaskell Bro Gwiseni	-	15€/élève
44	Diwan - Maternelle et primaire - Plouguerneau et Lesneven	-	525€/élève
45	Réseau RASED - Lesneven-Plabennec 1,50 €/élève de Guissény	0,00 €	1,50€/élève
46	Commune de LESNEVEN – Classe ULIS	Le coût d'un élève payé en n+1	
47	Les P'tits Pagan		100,00 €
Associations sportives, culturelles, artistiques ... n'existant pas sur la commune ayant un rayonnement communal			
Toutes associations extérieures à la commune qui permettent aux enfants et aux adultes guisséniens une activité pourront demander une subvention			
48	ARZ ER CHAPELIOU	1 150 €	1 100 €
49	DETENTE DES ABERS	250 €	250 €
50	DOJO Lesneven	120 €	120 €
51	DOJO des ABERS	200 €	200 €
52	Eau et rivières de Bretagne	100 €	100 €
53	Enfance et partage	150 €	150 €
54	GR KERNILIS		100 €
55	Rugby club Plabennec	200 €	150 €
56	SKOAZELL Lesneven	2 200 €	1 000 €
57	Les Tamaris de Kerlouan		170 €
58	Le refuge des coussinets		500 €
59	GAB 29	500 €	400 €
60	Solidarité Côtes des Légendes	200 €	200 €

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* des suffrages exprimés,

Ligne de 1 à 10, de 12 à 14, la 19, de 23 à 30, de 32 à 33, de 35 à 58 et la 60 par 19 voix pour,

Ligne 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 31, 34 par 18 voix pour,

Ligne 11, par 15 voix pour et 4 voix contre (Raphaël RAPIN, Herveline CABON, Laurence GUERINET et Mickaël CONQ)

Ligne 59, par 14 voix pour et 4 voix contre (Raphaël RAPIN, Herveline CABON, Laurence GUERINET et Mickaël CONQ)

Article 1 : Valide les modalités telles qu'indiquées dans les tableaux présentés,

Article 2 : Valide les montants tels qu'indiqués dans les tableaux présentés

À Guissény, le 12 mai 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

Le secrétaire de séance,
Jean-François DELAPRÉ